



Cher(e)s élu,es, chère Presse,

L'inauguration de ce nouveau service à laquelle vous êtes invités aujourd'hui est une nouvelle étape importante dans la mise en œuvre du funeste projet de Nouveau Réseau dit de Proximité (NRP) porté par la Direction départementale des Finances Publiques de Vaucluse, qui est véritablement dans les faits, un Nouveau Réseau d'Éloignement. Cette réforme accélère à vitesse grand V le démantèlement de nos, de vos services publics.

Le nombre de structures dédiées au service des collectivités locales passe de 21 à 5 (horizon septembre 2023). Les trésoreries de proximité n'existent plus. A leur place, de grosses structures baptisées services de gestion comptables sont créées. Elles gèrent de nombreux budgets et leurs comptables ne pourront plus aussi bien les connaître que ceux des trésoreries de proximité. La qualité du service rendu aux élus s'en ressentira.

Pour pallier cette évolution, la DGFIP a créé le poste de conseiller aux décideurs locaux qui va devenir l'interlocuteur de proximité des élus locaux. Le Conseiller aux Décideurs Locaux est hiérarchiquement soumis au DDFIP. Il va intervenir sur des questions de conseil auprès des élus locaux et devra rendre compte de l'ensemble de ses actions à son supérieur. Dans ces conditions, cette nouvelle fonction conduit à une mise sous tutelle par l'État des élus locaux. En effet, jusqu'à présent, ils bénéficiaient de conseils donnés par les trésoriers, comptables qui ne sont pas responsables devant le DDFIP mais devant la Chambre Régionale des Comptes. Cette garantie d'indépendance est désormais remise en cause. A titre d'exemple, nous vous informons qu'à l'heure actuelle, les DDFIP s'appuient sur les conseillers aux décideurs locaux pour demander aux élus de supprimer les régies qui ne seraient pas rentables. Si une telle question peut se poser dans certains cas, il n'en demeure pas moins que proposer systématiquement une telle solution reviendrait à priver les élus de leur liberté de créer des régies.

Par ailleurs, la première vague de CDL était constituée d'agents expérimentés. Que se passera-t-il une fois que ce personnel partira à la retraite ou sera muté? Sera-t-il remplacé par des jeunes inspecteurs tout frais sortis d'école, mais sans expérience professionnelle, voire des contractuels sans aucune formation aux missions de la DGFIP ou même sera-t-il seulement remplacé ? Enfin, initialement, le Vaucluse devait en avoir 10 mais ce sont finalement 7 CDL qui exerceront leurs missions dans l'ensemble du département. Pour le SGC de Monteux, 2 CDL devront apporter leur expertise pour 154 budgets !

De plus, du fait de cette disparition des trésoreries de proximité, les élus locaux seront certainement sollicités par des usagers pour traiter en urgence des sujets délicats parce qu'ils voudront voir sans attente un responsable. Dans ces conditions, ils risquent d'être contraints de se mêler de dossiers dont la technicité relève des compétences de la DGFIP.

Pour information, nous rappelons ci-après la liste des trésoreries fermées en Vaucluse depuis 20 ans.

En décembre 2003, fermetures des trésoreries de Bonnieux, de Malaucène et de Beaumes de Venise. En 2006, ça a été le tour de celle du Thor.

En 2015, fermetures de Pernes les Fontaines, 2016 Cadenet, 2017 Gordes et 2018 Mormoiron. Elles ont permis à la DDFIP d'absorber les suppressions d'emplois en réduisant le maillage territorial. Elles ont été réalisées dans le but de réaliser des économies budgétaires sans tenir compte des besoins des élus et de leurs administrés.

Le programme NRP passe à la vitesse supérieure :

En 2021, ce sont les trésoreries de Bollène, Valréas et Orange qui ont été fermées lors de la création du SGC de Vaison.

En 2022, suppression du service des impôts des particuliers de Cavaillon (devient une simple antenne du SIP d'Avignon) au 01/01/2022 et au 01/09/2022, fermeture des trésoreries de Sorgues, Carpentras et Apt lors de la création des SGC de Monteux et Pertuis.

En 2023 sont prévues les fermetures du SIP de Carpentras (qui devient une antenne d'Orange), du service des impôts des entreprises d'Orange (antenne du SIE de Carpentras) au 01/01/2023 et, au 01/09/2023 des trésoreries de Avignon et Cavaillon (création du SGC d'Avignon).

La mise en place des SGC s'accompagne de la création de la fonction de Conseiller aux Décideurs locaux (CDL).

Si elle voit le jour, la création en 2024 à Carpentras d'une plate-forme dédiée à l'accueil distant des professionnels (téléphone, courriel) se fera par suppression d'un nombre au moins égal dans les départements gérés par ce nouveau service. Cependant, ce service ne gèrera pas les dossiers des professionnels de notre département. Pour exemple, dans la filière des particuliers, le Vaucluse s'appuie sur un centre de contact situé à Pau, ce qui a entraîné la suppression de nombreux emplois en Vaucluse.

Durant la période 2010-2021, les effectifs de la DDFiP de Vaucluse sont passés de 820 à 666 (-154). Pour l'année 2022, le Vaucluse a subi la suppression de 13 emplois et nous sommes bien conscients qu'il en sera de même l'année prochaine et les années suivantes.

Le recouvrement fiscal des impôts des particuliers (IR, TH, TF, THLV) exercé soit par les trésoreries, soit par les SIP relève désormais de la seule compétence des SIP, alors que les trésoreries exerçant cette mission délivraient régulièrement des renseignements généralistes sur le calcul de ces impôts.

Cette activité d'accueil dit de proximité est censée être effectuée par les EFS/MSAP, voire des bus itinérants. Cette notion est « survendue » par notre Direction locale. En effet, dans ces structures, financées par les collectivités locales, les renseignements délivrés pour les Finances Publiques concernent uniquement la création d'espaces sécurisés ou la navigation sur notre site « impots.gouv ». Notre Direction supprime donc un accueil technicien de proximité par un service d'accueil éloigné disponible quasi-exclusivement sur rendez-vous.

De même, un bus itinérant ne pourra jamais délivrer un service public de la même qualité qu'une trésorerie de proximité ! Si l'administration fiscale participe à leur financement (24 000 € par an contre 30 000 € initialement prévus), cette participation n'est prévue que pour six ans.

Cet état des lieux vous présente la situation de nos services jusqu'en 2023, mais la politique gouvernementale ayant pour objectif la réduction budgétaire, nous ne pouvons qu'être inquiets quant au devenir de notre administration.